



Confédération Paysanne de l'Indre

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex
02 54 61 62 40 – confpays36@gmail.com
www.indre.confederationpaysanne.fr

Communiqué de presse

Le 12 octobre 2020

La Confédération paysanne de l'Indre dénonce la ré-autorisation des néonicotinoïdes

Lundi 5 octobre, le **projet de loi approuvant la réintroduction des semences enrobées aux néonicotinoïdes a été adopté par l'Assemblée nationale**, avec 313 voix pour, 158 contre, 56 abstentions. Nicolas Forrissier et François Jolivet, députés de l'Indre, ont tous les deux soutenu ce projet de loi.

Ce projet de loi ne fait que repousser à nouveau l'échéance d'un changement de pratiques et met en péril l'apiculture, les apiculteurs et apicultrices, alors même que les effets néfastes des néonicotinoïdes sont connus.

- **Les néonicotinoïdes ont des effets délétères avérés inacceptables sur les insectes pollinisateurs et sur la biodiversité, sur la qualité des sols et de l'eau, et sur la santé humaine.** Vingt ans d'études scientifiques l'ont prouvé et ont abouti à la décision de les interdire. Accepter la réautorisation des néonicotinoïdes est en contradiction totale avec les alertes des scientifiques (invitant à protéger davantage la biodiversité) et encourage un modèle agricole à bout de souffle. Cela conduirait nos agriculteurs dans une impasse.
- **Les solutions alternatives au recours de ces produits dangereux existent et doivent être développées et soutenues.** En dernier recours, des fonds d'urgence éco-conditionnés peuvent être débloqués durant la transition pour compenser d'éventuelles pertes et transformer les pratiques agricoles
- **L'opinion rejette massivement ce recul inacceptable proposé par le gouvernement.** 7 Français sur 10 se disent opposés à cette dérogation d'après un récent sondage*. Près de 130.000 citoyens et citoyennes ont également signé une pétition contre la dérogation en seulement quelques jours.

Cette dérogation pour la filière betterave ouvre la porte à d'autres dérogations, d'autres pas en arrière, sans s'attaquer aux racines du problème. C'est la **dérégulation des marchés** qui favorise la compétition internationale sur la production du sucre et conduit la majorité des paysan·ne·s dans le mur, pousse à des modes de production intensifs et spécialisés au détriment de la durabilité des agroécosystèmes et de la biodiversité. Pour répondre aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ce qu'il faut c'est un cadre protecteur pour les paysan·ne·s. **Ce qu'il faut c'est réguler, maîtriser, répartir et favoriser enfin des solutions plus résilientes pour permettre la transition écologique, plutôt que produire plus.**

La Confédération paysanne de l'Indre et les apiculteurs et apicultrices seront devant la préfecture (Place de la Victoire et des Alliés), le mercredi 14 octobre à 15h, pour une action d'enfumage.

- ⇒ Pour protester contre le projet de loi autorisant les dérogations sur les semences enrobées aux néonicotinoïdes
- ⇒ Pour appeler les sénateurs et sénatrices nouvellement élu.e.s à ne pas soutenir ce projet de loi au Sénat
- ⇒ Pour soutenir les apiculteurs et apicultrices de l'Indre

* Cf les pétitions, sondages et autres ICE sur le sujet

CONTACTS

Sylvain GOURBAULT : Co-porte parole de la Confédération Paysanne 36 – 06 87 89 66 60

Robin DOUBLIER : Co-porte-parole de la Confédération Paysanne 36 – 07 69 19 92 34

Philippe PAVAGEAU : apiculteur, membre du comité de la Confédération Paysanne 36 – 06 31 82 85 00

Emilie DOUSSIN : animatrice de la Conf' 36 – 02.54.61.62.40 – 06.41.05.79.74